

ELECTRICIEN TRONICIEN

N°26 - ÉTÉ

NUMÉRO
SPÉCIAL



COLONGES LA ROUGE



LASCAUT



SARLAT DE CANEDAT



BEYNAC



CAHORS



ROCAMADOUR



PADIRAC



FAITS D' ELEC TRICIEN TRONICIEN.

LOT-DORDOGNE 16-18 Juin 2026 AUX FILS DES ELEC ET TRONIC

INFORMATION - CONVIVIALITE - INSTALLATION - COMMERCE - REPAR.
REPARATION - PARTAGE - INFORMATION - CONVIVIALITE - INSTALLATION





Fonds d'Assurance Formation
des Chefs d'Entreprise Artisanale

Artisans et Commerçants de l'électronique et de l'électroménager

Plus seulement les stages techniques pointus, car la maintenance de second niveau se réduit et se concentre.

Mais aussi des formations techniques plus larges sur les nouvelles gammes de produits, afin de permettre à l'artisan de connaître l'utilisation, la connectique et le premier diagnostic du maximum de produits.

Des formations pour répondre aux marchés développés par le numérique, la TNT, les opérateurs Internet.

Les techniques de **vente spécifiques aux produits** de l'électronique et de l'électroménager, en magasin, mais aussi chez le client et en collectivité.

La valorisation et la **vente des services** proposés par l'artisan.

La stratégie des entreprises : comment faire les bons choix pour l'avenir de son entreprise ?

Face à des telles mutations :

NE PAS ÉVOLUER, C'EST DISPARAITRE !

Forte de cette conviction, **FEDELEC se mobilise sur une priorité :**

LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS



14 Rue Chapon
CS 81234

75139 PARIS CEDEX 03

Tél. : 01 53 01 05 22

www.fafcea.com

Pourquoi ?

Se former, c'est acquérir les nouvelles compétences **nécessaires au maintien et au développement de votre entreprise.**

Comment ?

Grâce au FAFCEA, le fonds qui aide au **financement de vos stages** et de ceux de votre conjoint.

PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE PÔLE FEDELEC DANS VOTRE RÉGION

Sommaire

FAFCEA 2

Edito du Président FEDELEC :
FAITS D'ELEC 2026 4

GARANCE 5

Réparer et recycler les lampes et luminaires : enjeux et solutions pour les professionnels de l'éclairage 6-7

ENEDIS dévoile son Projet Industriel et Humain 2030 : Agir en grand pour réussir la Grande électrification de la France 8

ENEDIS 9

Les formations courtes et continues, un levier essentiel pour les réparateurs électroniques 10

LE RÉSEAU DUCRETET 11

Formation et montée en compétences : les clés pour relever les défis du secteur de l'électronique et de l'électroménager 12-13

BATRIBOX : Affichage des éco-contributions : quelles obligations en point de vente .. 14

ECOLOGIC 15

EI ELECTRONICS 16

COEDIS 16

FAITS D'ELEC 2025 PROGRAMME 17-19

ASWO 18

MAAF PRO : Assurance installation des batteries de stockage Photovoltaïque 20

CHAUVIN ARNOUX 21

L'indice de durabilité et la loi AGEC : un double levier pour les professionnels de l'électronique 22

ECOSYSTEM : Equipements électriques et électroniques, batteries et lampes : soutenir la réparation et le réemploi, et les recycler en fin de vie 23

AG2R LA MONDIALE : Décrypter le Cumul Emploi-Retraite : Actualités et Perspectives – Une présentation stratégique pour anticiper les nouveaux enjeux. 24

SONEPAR 25

EDF : Que disent les normes sur l'installation d'une borne de recharge ? 26

CONSUEL : Nouvelle NF C 15-100 et autoconsommation : ne manquez pas le virage réglementaire ? 27

Passeport Prévention : où en est-on en juin 2026 ? 28

PREVENTICA 29

Facturation électronique : J-8 mois avant l'échéance de septembre 2026 30

INSEE : Un nouveau code APE pour votre entreprise en 2027 . 31

BATIMAT 32

PROMOTELEC 33

ARCOM : 5e Colloque sur l'avenir de la TNT : Report à septembre 2026 et enjeux clés de la consultation publique 34

SALONS 2026 35

AG2R LA MONDIALE 36



Revue éditée avec le concours de :
CSAE - FEDELEC Île de France,
COPRATTEL - FEDELEC 67,
SAMEEE - FEDELEC 27,
Adhérents de FEDELEC - Fédération Nationale des Professionnels de l'Électricité et de l'Électronique
www.fedelec.fr

Rédaction :
Directeur de publication :
Philippe Goj
Rédactrice : Séverine Bourlier
- LesAmbassadeursFR
Conception graphique :
Imprimerie Sodale

Administration :
Tél. : 01.42.83.45.18
1, place Uranie
94340 JOINVILLE-LE-PONT
www.fedelec.fr

Maquette et impression :
Imprimerie Sodale
20 route de Villandraut
CS 40001
33213 LANGON Cedex

Liste des annonceurs :

FAFCEA (P.2) • GARANCE (P.5) • ENEDIS (P.13) • ECOLOGIC (P.15)
EI ELECTRONICS (P.16) • COEDIS (P.16) • ASWO (P.18)
CHAUVIN-ARNOUX (P.21) • SONEPAR (P.25) • PREVENTICA (P.29)
BATIMAT (P.32) • PROMOTELEC (P.33)
AG2R LA MONDIALE (P.36)

ISSN 2275-6434

FAITS D'ELEC 2026

PAR PHILIPPE GOJ, PRÉSIDENT FEDELEC



Notre congrès sera l'occasion de faire un point sur les aspects de formation et d'information que soulèvent les évolutions de nos marchés.

Il y a quelque temps, nous avons demandé à Brice Lalonde de bien vouloir signer un éditorial pour FEDELEC après son départ d'EdEn (Association Équilibre des Énergies). Ce qu'il exprime est véritablement en accord avec nos analyses, et je vous invite à relire l'original.

Rappelons d'abord que les marchés de nos métiers sont parmi les plus dynamiques, entre l'électrification, la réparation et le recyclage des équipements, tous secteurs confondus. Nos récoltes seraient assurées à l'avenir. Mais il faut savoir planter et récolter, et pour cela s'informer et se former. Pas toujours simple dans le passé, c'est ce que nous rappelle Brice Lalonde.

« Il est donc capital que des fédérations comme la vôtre s'engagent fortement dans une politique de formation et de labellisation à la hauteur de ces défis. La mobilisation des fédérations professionnelles ne sera sans doute pas suffisante, mais elle est indispensable. Les ambitions de la formation professionnelle française doivent être revues à la hausse. Cela passe par le renouvellement complet des filières de formation, le recrutement de formateurs à jour des dernières techniques et une politique d'orientation des jeunes véritablement fondée sur l'accès à l'emploi. Il est primordial que tous les acteurs partagent cette vision et ces objectifs. À défaut, un jour viendra où les professionnels se verront reprocher de ne pas tenir des échéances dont ils ne sont absolument pas responsables. »

Extrait de l'éditorial de Brice Lalonde, PEE 26.3

On pourrait l'illustrer en ELEC avec les difficultés rencontrées sur les formations à la norme, l'absence de dynamique pour gérer les référentiels de mise en sécurité malgré l'autoproduction... Côté TRONIC, les disparitions de formateurs, les verrouillages des constructeurs-importateurs, le fléchage des moyens vers les officines de nos grands concurrents sont autant d'exemples concrets de la synthèse de notre Ministre.

Ce congrès, comme nos actions « cent fois sur... », sera l'occasion de rapporter ces états de fait. Nous tracerons les pistes pour prendre la plus grande partie possible de ces « verts » pâturages qui sont aussi ceux des TPE, les nôtres, car ils sont faits d'ELEC. ■

En 3 ans, on a bien musclé votre épargne

Pour la 3^{ème} année
consécutive pour le
fonds euros de
l'assurance-vie
Garance Epargne en
2023, 2024 et 2025.

3,5%

de rendement net
de frais de gestion
et hors prélèvements
sociaux et fiscaux

Les performances
passées ne préjugent
pas des performances
futures.
Il existe un risque de
perte en capital.

 **Garance**
L'épargne qui résonne avec vous

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE - GARANCE, MUTUELLE SOUMISE AUX DISPOSITIONS DU LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITÉ ET IMMATRICULÉE AU RÉPERTOIRE SIRENE SOUS LE NUMÉRO 391 399 227 DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ AU 51 RUE DE CHÂTEAUDUN, 75442 PARIS CEDEX 09. IMAGE GÉNÉRÉE PAR INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.

Réparer et recycler les lampes et luminaires : enjeux et solutions pour les professionnels de l'éclairage

La réparation et le recyclage des lampes et luminaires s'inscrivent au cœur des défis de l'économie circulaire et de la responsabilité élargie du producteur (REP). Pour les artisans électriciens et réparateurs, ces pratiques représentent non seulement une obligation réglementaire, mais aussi une opportunité de valoriser leur expertise et de répondre aux attentes croissantes des consommateurs en matière de durabilité. FEDELEC vous guide à travers les enjeux, les bonnes pratiques et les acteurs clés de cette filière en constante évolution.

POURQUOI RÉPARER ET RECYCLER LES LAMPES ET LUMINAIRES ?

Les lampes et luminaires, en tant qu'Équipements Électriques et Électroniques (EEE), contiennent des matériaux précieux (métaux, verre, plastiques) et des substances potentiellement dangereuses (mercure, PCB, retardateurs de flamme bromés). Leur réparation prolonge leur durée de vie et réduit les déchets, tandis que leur recyclage permet de récupérer jusqu'à 90 % des matériaux, limitant ainsi l'impact environnemental et préservant les ressources naturelles.

La réglementation française et européenne impose désormais aux producteurs et distributeurs d'organiser la collecte, la réparation et le recyclage de ces équipements, sous peine de sanctions.

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

La filière REP EEE est encadrée par des éco-organismes agréés, chargés de coordonner la collecte et le recyclage. En 2026, les principaux opérateurs spécialisés dans les lampes et luminaires sont :

- **Ecologic** : Éco-organisme agréé pour les EEE, y compris les lampes et luminaires (ex. Récyllum), avec un réseau de points de collecte sur tout le territoire.
- **ecosystem** : Agréé pour la collecte et le recyclage des lampes, luminaires et autres EEE, tant pour les particuliers que les professionnels. Il propose des solutions de collecte en points d'apport, en déchetteries, ou via des enlèvements sur site pour les gros volumes (plus de 500 kg de DEEE ou 200 kg d'ampoules). ecosystem met aussi en avant des projets de réemploi et de réutilisation, comme le réemploi des luminaires professionnels issus de chantiers de déconstruction.
- **OCAD3E** : Organisme coordonnateur pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, assurant la cohérence entre les différents éco-organismes tels que Ecologic et Ecosystem.



Ces acteurs s'appuient sur un réseau de plus de 19 000 points de collecte en France, incluant magasins, déchèteries et plateformes spécialisées, pour faciliter la collecte et le tri des lampes et luminaires usagés.

LES BONNES PRATIQUES POUR LES ARTISANS RÉPARATEURS

- **Réparer avant de recycler** : Privilégier la réparation des luminaires encore fonctionnels ou réparables, en s'appuyant sur les pièces détachées mises à disposition par les producteurs (obligation légale depuis 2026).
- **Séparer les composants** : Pour les luminaires intégrant des sources lumineuses remplaçables (ampoules, tubes), séparer systématiquement la source du support avant recyclage.
- **Respecter les filières de collecte** : Déposer les lampes et luminaires usagés dans les points de collecte agréés ou organiser leur enlèvement via les éco-organismes pour les gros volumes.
- **Sensibiliser les clients** : Informer les consommateurs sur l'importance de la réparation et du recyclage, et sur les aides disponibles (comme le Bonus Réparation, hors lampes et panneaux photovoltaïques).



LES INNOVATIONS ET PERSPECTIVES

La filière évolue vers une économie plus circulaire, avec des projets de réemploi et de remanufacturation de luminaires professionnels, portés par des acteurs comme Envie, ITER ou Cilum. Les lampes LED, grâce à leur longévité et leur absence de substances dangereuses, bénéficient d'une prime d'éco-modulation depuis 2026, encourageant leur mise sur le marché. Par ailleurs, des appels à projets, comme ceux lancés par ecosystem, visent à structurer des filières de réemploi pour les équipements professionnels, réduisant ainsi l'empreinte carbone du secteur. ■

FOCUS : UPCYLIGHT, L'INNOVATION AU SERVICE DU RECONDITIONNEMENT DES LUMINAIRES LED



Upcyclight incarne une avancée majeure dans l'économie circulaire en **prolongeant la durée de vie des luminaires LED** grâce à un processus de reconditionnement rigoureux. Chaque luminaire est **testé, analysé et remis à neuf** pour offrir des performances équivalentes à celles d'un produit neuf, avec les mêmes garanties. En collaborant avec des partenaires comme Selected, Upcyclight propose une **gamme complète de luminaires reconditionnés** (dalles LED, projecteurs, armatures), accessibles aux professionnels à des tarifs compétitifs. Cette démarche permet de **réduire les déchets électroniques**, de limiter l'import de nouveaux matériaux et de soutenir l'emploi local, tout en répondant aux attentes des artisans en matière de qualité et de durabilité.

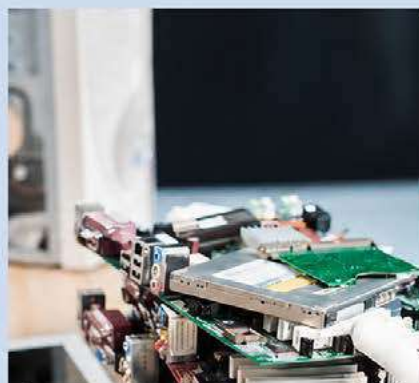
Ce projet illustre comment l'innovation peut **concilier performance économique et respect de l'environnement**. Pour les professionnels de l'éclairage, Upcyclight offre une solution concrète pour s'engager dans la transition écologique, tout en bénéficiant d'équipements fiables et économiques. Une initiative à suivre pour tous ceux qui souhaitent allier **réemploi, durabilité et responsabilité environnementale**.



Innovier au cœur de notre métier

UPCYLIGHT s'engage à réinventer l'industrie de l'éclairage LED en reconditionnant les luminaires LED afin de les remettre sur le marché.

L'économie circulaire est la clé pour réduire l'impact environnemental des luminaires.



Limiter les déchets électroniques

Chaque luminaire est pour nous une ressource précieuse qui mérite d'être réemployée.

Cette approche réduit la quantité de déchets électroniques et l'import de nouveaux matériaux.



Contribuer à la transition écologique

UPCYLIGHT est fier de jouer un rôle actif dans la transition écologique.

Nous favorisons le réemploi, la durabilité, l'éco-conception et l'emploi sur nos territoires.

ecosystem : solutions de collecte et recyclage :
<https://pro.ecosystem.eco/service/collecte/eclairage-lampes>

ADEME - guide sur la gestion des DEEE :
<https://www.ademe.fr/>

Ecologic : points de collecte et obligations REP :
<https://www.ecologic-france.com/>

Plateforme Quiveutmesdechets.fr pour trouver des prestataires de collecte :
<https://www.quiveutmesdechets.fr/>

Équipements électriques et électroniques (DEEE) - Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité :
<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/equipements-electriques-electroniques-deee>

Enedis dévoile son Projet Industriel et Humain 2030 : Agir en grand pour réussir la Grande électrification de la France

La France entre dans une nouvelle ère énergétique. Pour réduire durablement les énergies fossiles et atteindre ses objectifs climatiques, l'électricité devient l'énergie des mobilités, du chauffage, de l'industrie, des usages numériques et de la souveraineté.

La part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie doit évoluer de 27 % aujourd'hui à 34 % en 2030. A cet horizon, 2 véhicules neufs sur 3 seront électriques, 1 million de pompes à chaleur supplémentaires seront installées, les capacités d'énergies renouvelables doubleront et de nombreux usages industriels seront électriques.

L'électrification des usages place le **réseau public de distribution** au cœur de la souveraineté électrique du pays. Plus sollicité, plus décentralisé et davantage exposé aux aléas climatiques, le réseau doit évoluer pour garantir une électricité de qualité, y compris dans l'exceptionnel, **partout sur le territoire et en toute sécurité**.

C'est dans ce contexte qu'Enedis dévoile son **Projet Industriel et Humain (PIH 2030) Agir en grand**, co-construit avec ses salariés et parties prenantes et aligné avec sa raison d'être : « *Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable.* »

AGIR POUR UN RÉSEAU HARMONIEUX ET ROBUSTE

Le projet s'appuie sur l'humain et la force du collectif pour agir autour de trois priorités :

- **Agir en grand pour un réseau harmonieux et robuste.** Un réseau capable d'absorber la montée en puissance des usages électriques et des énergies renouvelables en tenant compte des réalités locales, un réseau plus pilotable et plus adapté face aux effets du changement climatique capable de fonctionner y compris dans des situations exceptionnelles. Depuis 2020, Enedis est engagée dans un grand programme de développement et de modernisation du réseau : d'ici à 2030, 20 000 km de réseau neuf par an seront construits (X2 par rapport à 2020) et plus de 15 000 km par an seront rénovés (+50 % par rapport à 2020).
- **Agir en grand pour une expérience client simple et fluide.** La réussite de l'électrification repose sur la simplicité des parcours clients, pour leur proposer une expérience plus lisible, plus fluide et plus rapide, depuis le raccordement jusqu'au dépannage. **584 000 raccordements et mises en service** ont été réalisés l'an dernier, soit 1 toutes les 54 secondes. Ce rythme soutenu va se poursuivre.

- **Agir en grand pour l'aménagement électrique des territoires.** Chaque

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

territoire disposera d'un **plan d'optimisation local du réseau**, anticipant les grands projets de développement, l'évolution des usages, et les contraintes du réseau, pour prioriser les investissements, en lien avec les collectivités.

Ainsi, les investissements d'Enedis vont passer de 5,7 milliards d'euros en 2025 (dont 1,4 milliard d'euros dédiés à l'adaptation et à la modernisation du réseau) à 6,8 milliards d'euros en 2030 (dont 2 milliards d'euros consacrés à l'adaptation et à la modernisation du réseau). Enedis s'appuie sur une filière industrielle forte au service de la souveraineté énergétique et de l'emploi dans les territoires partout en France.

L'enjeu de la décennie est de concevoir et préparer dès aujourd'hui un réseau capable de tenir dans la durée, par des choix industriels cohérents, anticipés et partagés avec les territoires. Le réseau de distribution que nous exploitons est un patrimoine industriel national. Nous avons aussi un capital humain fondé sur la sécurité, l'expertise, la compétence et la performance. Notre responsabilité consiste à préparer le réseau pour les générations futures. C'est le sens du PIH 2030.

Marianne Laigneau,

Présidente du directoire d'Enedis

UN PROJET COLLECTIF ET HUMAIN

Cette transformation industrielle repose avant tout sur l'engagement et l'expertise des **42 000 salariés**. Les priorités sont claires : **sécurité, maîtrise des gestes métiers, transmission des savoir-faire, préparation des compétences de demain**.

Dans un contexte de renouvellement des compétences, Enedis maintiendra une **dynamique soutenue de recrutements avec environ 3 000 recrutements par an** dans la période 2026-2028.

Pour bâtir ce projet, Enedis a mené une démarche de consultation interne et externe inédite. En interne, 54 % des 42 000 salariés ont participé, générant plus de 127 000 verbatims. En externe, 700 parties prenantes ont été associées à la réflexion — élus, clients, associations, organisations syndicales, partenaires. ■



TENSION ATTENTION



Parce qu'une canne à pêche
qui touche une ligne électrique,
c'est jusqu'à 90 000 volts
pêchés à la seconde.

**Protégez-vous
du risque électrique.**

Découvrez tous
nos conseils sur
Tension-Attention.fr

ENEDIS



Le réseau
de transport
d'électricité

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

Les formations courtes et continues, un levier essentiel pour les réparateurs électroniques



La réparation des équipements électriques et électroniques (EEE) est un pilier de l'économie circulaire, mais elle fait face à un double défi : **une demande en forte hausse** (portée par la loi AGECE, l'indice de réparabilité et les attentes des consommateurs) et **une pénurie de professionnels qualifiés**. Selon le dernier rapport de l'ADEME (janvier 2026), le secteur compte environ **21 000 entreprises** et **43 000 emplois** en France, mais les compétences évoluent rapidement avec l'arrivée de **l'électronique embarquée**, des **objets connectés** et des **matériaux innovants**.

Pourtant, **l'offre de formation reste fragmentée** : seulement **22 certifications spécifiques à la réparation** sont recensées (sur 86 titres au total), et les parcours longs (type CAP ou Bac Pro) peinent à attirer des candidats. C'est ici que les **formations courtes et continues** prennent tout leur sens : elles permettent aux professionnels de **se spécialiser rapidement**, de s'adapter aux **nouvelles technologies** (smartphones, électroménager connecté, VAE, etc.) et de répondre aux **exigences des clients** (diagnostic précis, relation client, gestion des pièces détachées).

DES FORMATIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRAIN

L'étude de l'ADEME souligne que **les formations courtes (1 à 5 jours) et continues** sont plébiscitées par les professionnels pour :

- **Acquérir des compétences ciblées** : réparation de circuits imprimés, dépannage de lave-linge connectés, etc.
- **S'adapter aux innovations** : maîtrise des outils de diagnostic numérique, gestion des pièces détachées via des plateformes comme **iFixit** ou **SOSav**.
- **Valider des certifications reconnues** : certains titres professionnels (ex. *Technicien en réemploi, réparation et revalorisation d'appareils de gros électroménager*) sont éligibles au **CPF** ou aux financements des **OPCO**.

Où se former ?

- **Réseaux spécialisés** : **Réseau Ducretet** (21 académies en France), **Murphy Académie** (6 sites), **AFFPA** (formations en présentiel ou hybrides).
- **Acteurs locaux** : Chambres de Métiers (CMA), GRETA, ou organismes privés comme **GSM Master** (téléphonie) ou **Ligne de Chaîne** (cycles et trottinettes électriques).
- **Plateformes en ligne** : **Udemy**, **4FCOM** (e-learning pour l'électronique).

Point clé : Les formations en **alternance** (contrat de professionnalisation) ou en **AFEST** (Formation en Situation de Travail) sont particulièrement adaptées aux artisans, car elles allient **théorie et pratique immédiate**.

FINANCER SA FORMATION : QUELS DISPOSITIFS POUR LES RÉPARATEURS ÉLECTRONIQUES ?

Face à l'évolution rapide des technologies et aux exigences croissantes en matière de réparation durable, **se former est donc devenu un impératif** pour les artisans et réparateurs électroniques. Heureusement, plusieurs dispositifs de financement existent pour **réduire, voire supprimer, le reste à charge** des professionnels.

Les **éco-organismes** (comme Ecologic et Ecosystem), dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), gèrent des **Fonds Réparation** et des **Fonds Formation** dédiés. Ces dispositifs permettent de financer des parcours certifiants ou qualifiants, en ciblant les compétences clés pour la filière (diagnostic avancé, réparation de cartes électroniques, gestion des DEEE, etc.). Par exemple, **QualiRépar'** propose un **Fonds Formation** prenant en charge jusqu'à 100 % des coûts pour les réparateurs labellisés.



Pour les artisans et dirigeants de TPME, le **FAFCEA** (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale) intervient, avec des prises en charge adaptées aux besoins des professionnels du secteur. En parallèle, les **OPCO** (Opérateurs de Compétences), comme **OPCO EP** pour les entreprises de proximité, peuvent financer les formations des salariés. Ajouter les logos du Fafcea & Opco EP

Enfin, le **Compte Personnel de Formation (CPF)** reste accessible pour les formations certifiantes (titres RNCP, CQP, etc.), tandis que **France Travail** et les **Régions** proposent des aides complémentaires pour les demandeurs d'emploi ou les publics en reconversion.

Pour les artisans et réparateurs, l'enjeu est clair : **se former aujourd'hui, c'est sécuriser son activité de demain.** ■



Le Réseau Ducretet

RÉSEAU **Ducretet**

Pour se former, c'est du concret

Le Réseau Ducretet, 2 CFA (Lyon – Paris) et ses 20 écoles partenaires, est présent sur l'ensemble du territoire français. Depuis plus de 30 ans, Ducretet forme de futurs salariés ainsi que des collaborateurs d'entreprises dans les domaines de l'électricité, des télécoms, des infrastructures numériques mais aussi de la réparation du commerce et de la gestion.

Chez Ducretet, nous avons toujours eu à cœur de concevoir des programmes de formation en phase avec les préoccupations et les besoins des entreprises. Il nous apparaît fondamental de former des apprenants et collaborateurs qui seront en capacité d'être immédiatement opérationnels et donc employables pour répondre aux besoins de structures exigeantes.

Il s'agit pour cela d'anticiper les besoins, de sonder l'écosystème, pour pouvoir proposer des formations qui permettront aux bénéficiaires (jeunes ou moins jeunes) d'avoir un métier et/ou de monter en puissance dans leurs entreprises respectives. A titre d'exemple, Ducretet a œuvré et collaboré au déploiement du réseau Très Haut Débit durant plusieurs années et le parc étant désormais installé, il s'agit maintenant de proposer des parcours dédiés à la maintenance de ces infrastructures.

Depuis peu, nous proposons également un parcours spécifique en installation électrique et performance énergétique des bâtiments.

Sur le thème de l'infrastructure numérique, nos CFA et écoles partenaires forment à des compétences très techniques, mais Ducretet va rapidement proposer des parcours de formation sur l'informatique plus orientée « terrain », notamment à la prise en main de box internet ou d'ordinateur chez le particulier et précisément auprès d'une population senior. Les marchés liés au maintien à domicile pour les personnes âgées seront croissants. Et c'est sans compter sur la maison connectée et toute la maintenance qui sera être nécessaire autour de ces sujet.

Le réseau Ducretet est aussi précurseur sur les métiers de la réparation. Nous savons que les besoins sur le marché de l'emploi sont immenses surtout depuis la promulgation de la loi anti-gaspillage en faveur de l'économie circulaire. De nombreuses enseignes spécialisées sont en pleine révision de leurs business models afin de correspondre aux attentes gouvernementales et sociétales. Chez Ducretet nous avons conçu des parcours de formation très opérationnels et diplômants permettant de former les techniciens SAV de demain. ■



RÉSEAU Ducretet
Pour se former, c'est du concret

Commerce et Management
Maintenance et Réparation
Energie et Télécoms

www.ducretet.net

En savoir plus :
<https://www.ducretet.net/>

Formation et montée en compétences : les clés pour relever les défis du secteur de l'électronique et de l'électroménager

Le rapport de branche publié en décembre 2025 des Commerces et Services de l'Audiovisuel, de l'Électronique et de l'Équipement Ménager a révélé des enjeux majeurs pour les professionnels du secteur : **vieillesse des effectifs, pénurie de compétences techniques et nécessité de s'adapter aux mutations technologiques.** Face à ces défis, la **formation professionnelle** et la **montée en compétences** apparaissent comme des **leviers essentiels** pour **pérenniser les métiers** et **assurer la compétitivité** des entreprises. Comment les dispositifs de formation, comme l'alternance ou le Plan de Développement des Compétences, répondent-ils aux besoins du secteur ?

UN SECTEUR EN TENSION : DES COMPÉTENCES À RENFORCER

Le secteur emploie **68 427 salariés** en 2024, avec une **baisse de 1,5 %** des effectifs par rapport à 2023. Cette diminution s'explique en partie par des **difficultés de recrutement**, notamment pour les **métiers techniques** (réparation, installation, SAV), où la pénurie de compétences se fait sentir. Par ailleurs, l'**âge moyen des salariés** (38 ans) et leur **ancienneté** (9,5 ans) soulignent un **vieillesse des effectifs**, avec seulement **12 % de moins de 25 ans**. Un renouvellement générationnel devient urgent pour éviter une pénurie de talents à moyen terme.

Dans ce contexte, la formation et la montée en compétences sont des réponses indispensables pour :

- Attirer de nouveaux talents vers les métiers techniques.
- Fidéliser les salariés en leur offrant des perspectives



d'évolution.

- Adapter les compétences aux nouvelles technologies (appareils connectés, diagnostics automatisés, etc.).

L'ALTERNANCE, UN LEVIER POUR FORMER LES TECHNICIENS DE DEMAIN

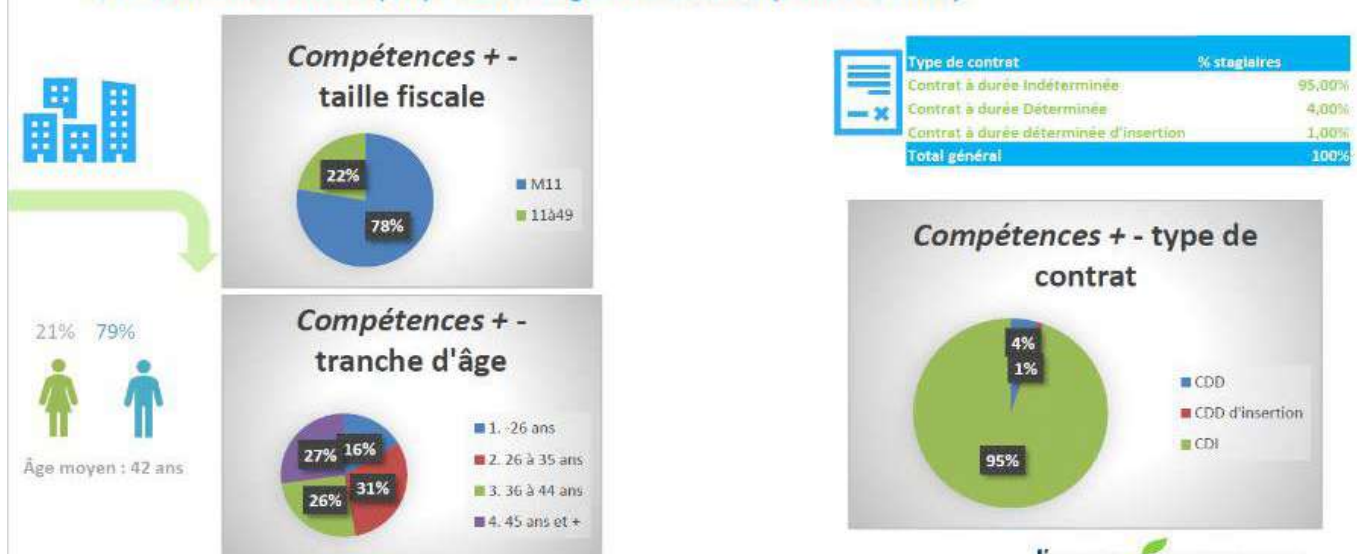
En 2024, **4 693 contrats en alternance** ont été signés dans la branche, dont :

- **4 278 contrats d'apprentissage** (91 %).
- **389 contrats de professionnalisation** (8 %).
- **26 contrats Pro-A** (1 %), pour la reconversion ou la promotion par l'alternance.

Ces dispositifs permettent aux jeunes et aux salariés en reconversion d'acquérir des compétences opérationnelles, tout en répondant aux besoins des entreprises. Les **formations les plus demandées** reflètent les **enjeux du secteur** :

Bilan qualitatif 2024 Plan de développement des compétences – C+

587 Ent. utilisatrices (C+) / 1331 stagiaires formés (bénéficiaires)



27 CPNEFP - Branche des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager
Handicap : 0,8 % des bénéficiaires soit 18 pers.

l'opcommerce
Opérateur de compétences

4 693 Contrats en alternance engagés dans la Branche en 2024

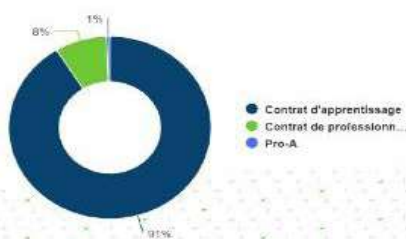
4 278 contrats d'apprentissage
389 contrats de professionnalisation
26 contrats en Pro-A

F H
 34% 66%

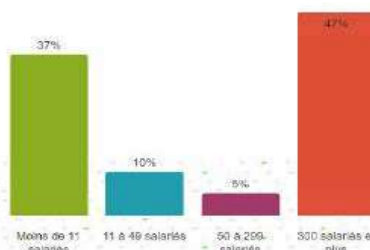
Part des alternants handicapés

2%

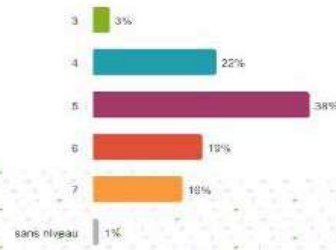
Type de dispositif



Taille de l'entreprise d'accueil



Niveau visé



Source : données Opcommerce, contrats en alternance engagés en 2024

2

- BTS Management Commercial Opérationnel** (19 % des alternants).
- Technicien Services de l'Électroménager Connecté** (7 %), une formation clé pour répondre à la **demande croissante en réparation d'appareils intelligents**.
- BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client** (7 %), pour accompagner la **transformation numérique** des métiers commerciaux.

Cependant, les femmes restent minoritaires dans les filières techniques (seulement 2 % des alternants en Technicien Services de l'Électroménager Connecté). Un déséquilibre qui souligne la nécessité de promouvoir la mixité et d'encourager les femmes à intégrer ces métiers porteurs.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (PDC) : UN OUTIL POUR LES TPE ET PME

Le **Plan de Développement des Compétences (PDC)** est un **dispositif clé** pour permettre aux TPE et PME de former leurs salariés à moindre coût. En 2024, **1 462 199 €** ont été engagés dans ce cadre, avec une prise en charge des coûts pédagogiques jusqu'à 1 200 € par salarié pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Ce dispositif permet aux employeurs de :

- **Former leurs équipes** aux **nouvelles normes** (sécurité, réparation d'appareils connectés, etc.).
- **Anticiper les évolutions technologiques** en développant des **compétences adaptées**.
- **Fidéliser leurs salariés** en leur offrant des **opportunités de progression**.

Le rapport souligne que les engagements financiers ont légèrement baissé en 2024 (-28 % pour le dispositif "Compétences +"), ce qui interroge sur les freins à l'utilisation de ces outils. Un accompagnement renforcé des entreprises, notamment les plus petites, pourrait permettre de lever ces obstacles et de maximiser l'impact du PDC.

LES TUTEURS : DES ACTEURS CLÉS DE LA TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE

Les tuteurs jouent un rôle central dans la formation des alternants et la transmission des savoir-faire. En 2024, 77 % des tuteurs en contrat d'apprentissage sont des hommes, avec un âge moyen de 39 ans. Leur expérience et leur engagement sont des atouts majeurs pour former la nouvelle génération de techniciens.

Cependant, **la formation des tuteurs reste un enjeu**. En 2024, 20 993 € ont été engagés pour la formation des maîtres d'apprentissage, avec un coût moyen de 125 € par stagiaire. Un investissement indispensable pour garantir la qualité de l'accompagnement et pérenniser les compétences.

VERS UNE FILIÈRE PLUS RÉSILIENTE ET INCLUSIVE

Pour relever les défis de **demain**, le secteur doit s'appuyer sur :

- Une offre de formation adaptée** : en développant des parcours pour les métiers techniques (réparation, installation, SAV) et en promouvant l'alternance.
- Un accompagnement renforcé des TPE/PME** : pour **faciliter l'accès** aux dispositifs de formation et **lever les freins** (manque de temps, coût, méconnaissance).
- Une meilleure inclusion** : en encourageant les femmes à intégrer les métiers techniques et en favorisant l'embauche de travailleurs handicapés (seulement 3 % des effectifs en 2024).

Face aux **défis démographiques** et **technologiques**, la **formation** et la **montée en compétences** sont des **leviers indispensables** pour le secteur de l'électronique et de l'électroménager. En **investissant dans la formation**, les entreprises peuvent **sécuriser leur avenir** et **contribuer à la compétitivité** de la filière. ■



Pour en savoir plus, retrouvez notre article sur le site de FEDELEC



Affichage des éco-contributions : quelles obligations en point de vente

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen sur les batteries, les obligations des producteurs et des distributeurs ont évolué. Parmi les nouveautés : l'obligation d'informer les utilisateurs finaux sur les coûts liés à la fin de vie des batteries, via un affichage en point de vente.



UNE FILIÈRE REP DÉSORMAIS ÉTENDUE À TOUTES LES BATTERIES

Depuis le **18 août 2025**, la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) applicable aux piles et accumulateurs a été étendue à **toutes les batteries mises sur le marché en France**.

Les producteurs doivent désormais déclarer l'ensemble des typologies de batteries :

- batteries industrielles
- batteries de démarrage et d'éclairage et de stockage
- batteries de véhicules électriques
- batteries de moyens de transport légers
- batteries portables

Cette évolution résulte du **règlement européen 2023/1542 relatif aux batteries et aux déchets de batteries**, qui s'applique directement dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne.

UNE OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES COÛTS DE FIN DE VIE

Le règlement prévoit que les utilisateurs finaux doivent être informés des **coûts pris en charge par les producteurs pour la gestion de la fin de vie des batteries** dans le cadre de la REP.

Cette obligation est reprise dans le **Code de l'environnement** (article R543-126).

Elle concerne :

- les **points de vente physiques**,
- les **sites de vente en ligne**,
- les **places de marché**,
- et s'applique aux **utilisateurs finaux ménagers comme professionnels**.

COMMENT RÉPONDRE À L'OBLIGATION D'AFFICHAGE ?

La réglementation considère que l'obligation est remplie lorsque les producteurs **transmettent aux points de vente les informations relatives aux coûts de fin de vie des batteries**, c'est-à-dire les **barèmes d'écocontribution**. Concrètement :

- pour les **points de vente physiques** : il est possible de transmettre une **copie des barèmes** ;
- pour les **sites internet ou marketplaces** : un **lien vers les barèmes** peut être communiqué ;
- seuls les **barèmes de l'éco-organisme auquel vous êtes adhérent** doivent être transmis ;
- **aucun format spécifique n'est imposé par la réglementation**.

UNE OBLIGATION DIFFÉRENTE DE LA « CONTRIBUTION VISIBLE »

Cette obligation d'information ne doit pas être confondue avec le mécanisme de contribution visible.

En effet :

- **il n'est pas obligatoire d'indiquer le montant exact de l'écocontribution pour chaque produit** : la mise à disposition des barèmes suffit ;
- l'information **n'a pas à apparaître sur les factures** ;
- elle doit uniquement être **accessible en point de vente**.

À titre de comparaison, la contribution visible obligatoire concerne uniquement certaines filières REP, notamment :

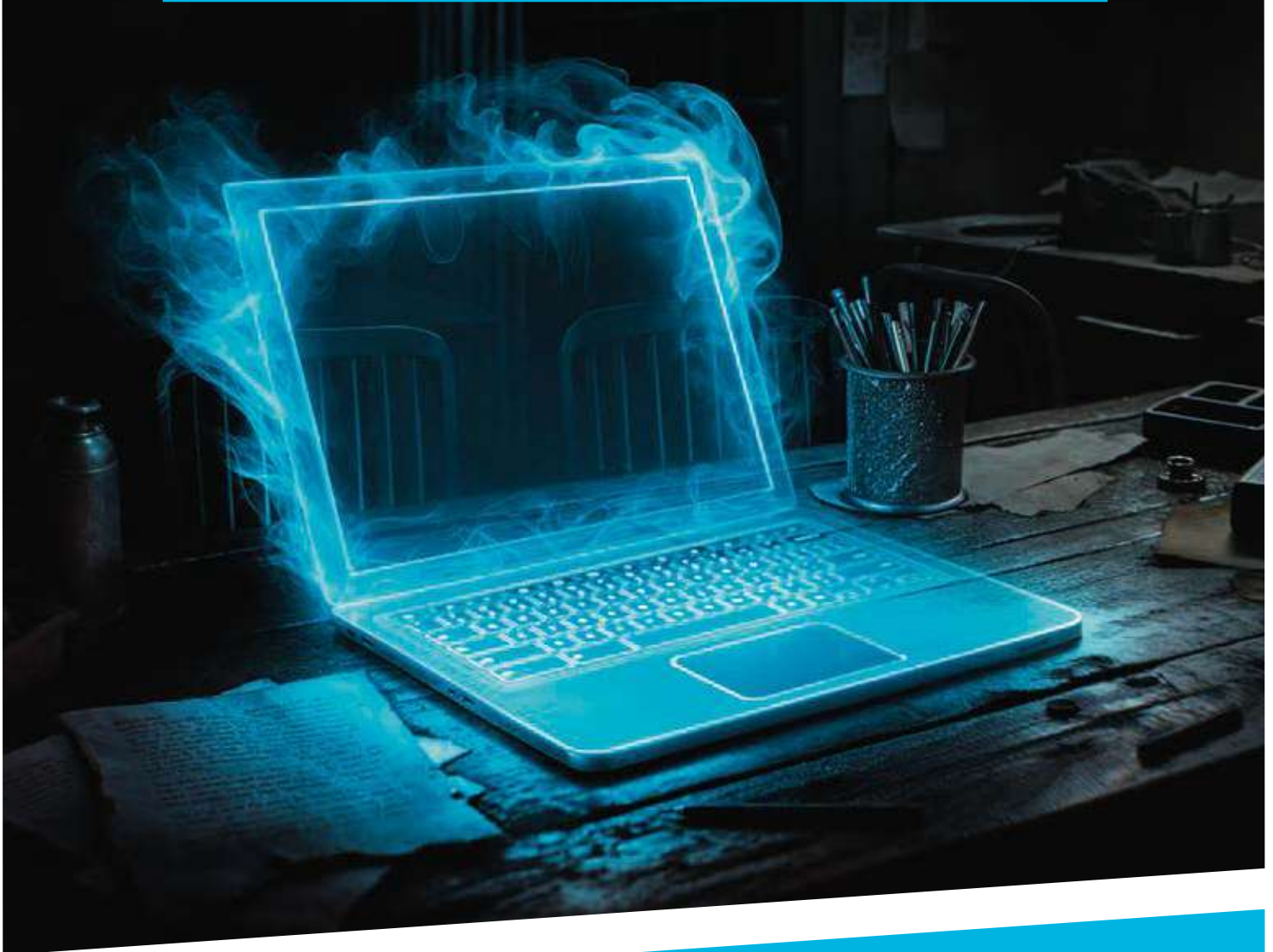
- les **DEEE ménagers** (équipements électriques et électroniques)
- les **éléments d'ameublement**

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT ?

Si vous mettez sur le marché des batteries et que vous vous interrogez sur vos obligations de déclaration ou d'information, il est recommandé de vous rapprocher de votre éco-organisme. Cet accompagnement peut notamment vous aider à :

- vérifier si vous êtes concerné par la réglementation
- mettre en place les modalités d'affichage conformes
- assurer votre conformité avec la filière REP batteries. ■

Redonnez vie à votre ordinateur.



Avec le Bonus Réparation,
bénéficiez d'une réduction
sur votre facture.



Trouvez
un réparateur
labellisé sur
e-reparation.fr



Exigez la Fiabilité



Détecteurs de fumée



MONOXYDE
DE CARBONE



CHALEUR



SOLUTIONS POUR
MALENTENDANTS ET PMR



CONNECTIVITÉ

www.eielectronics.fr

LE DISTRIBUTEUR PROFESSIONNEL D'ÉQUIPEMENTS
ET DE SOLUTIONS ÉLECTRIQUES, GÉNIE CLIMATIQUE,
PLOMBERIE ET SANITAIRE

POUR VOUS ACCOMPAGNER

Maillon essentiel de la chaîne de valeur entre les fabricants et les clients artisans et installateurs professionnels, le distributeur professionnel accompagne et conseille sa clientèle dans leurs projets d'installation, d'intégration ou les besoins de maintenance sur les trois marchés (Résidentiel - Tertiaire - Industrie) adossés à une sélection d'offres de produits et services, disponibles et adaptés.

Au cœur de ces échanges, il joue un rôle unique en s'appuyant sur :



- **Choix de l'offre de produits et services** : il est en veille sur les innovations et constitue une offre commerciale la plus adaptée aux attentes de ses clients en respectant les différentes réglementations.



- **Proximité avec ses clients** : à travers un réseau de points de vente et showrooms physiques, endroits privilégiés de contact grâce aux stocks disponibles et aux conseils des équipes, qu'elles soient commerciales itinérantes et sédentaires ou techniques. De plus, des sites e-commerce, catalogues personnalisés, échange EDI, viennent compléter le dispositif par une proximité digitale pour faciliter le choix du client.



- **Respect des normes et de l'environnement** : il s'engage en matière de développement durable et RSE par la mise à disposition de produits et solutions plus durables concourant aux objectifs de rénovation énergétique et décarbonation de la filière.



- **Excellence logistique, stockage et transport** : leur savoir-faire en matière de chaîne logistique est clé afin de garantir la meilleure disponibilité selon les besoins et les activités des clients.



- **Expertise partagée au service des clients** : il transmet son expertise sur des marchés de plus en plus spécialisés, d'un point de vue technique et réglementaire et organise des formations adaptées aux différents profils des clients.



- **Innovation du service client** : ils développent une offre de services sur-mesure afin d'accompagner leurs clients avec, par exemple, des prestations de gestion de projet, de constitution de lots, de gestion et d'ordonnancement sur site.

+ d'infos sur coedis.fr

coedis
Fédération des Distributeurs
d'Équipements et Solutions
Électriques, Génie Climatique & Sanitaires



LASCAUX



FEDELEC
PROFESSION ELECTRICIEN ELECTRONICIEN



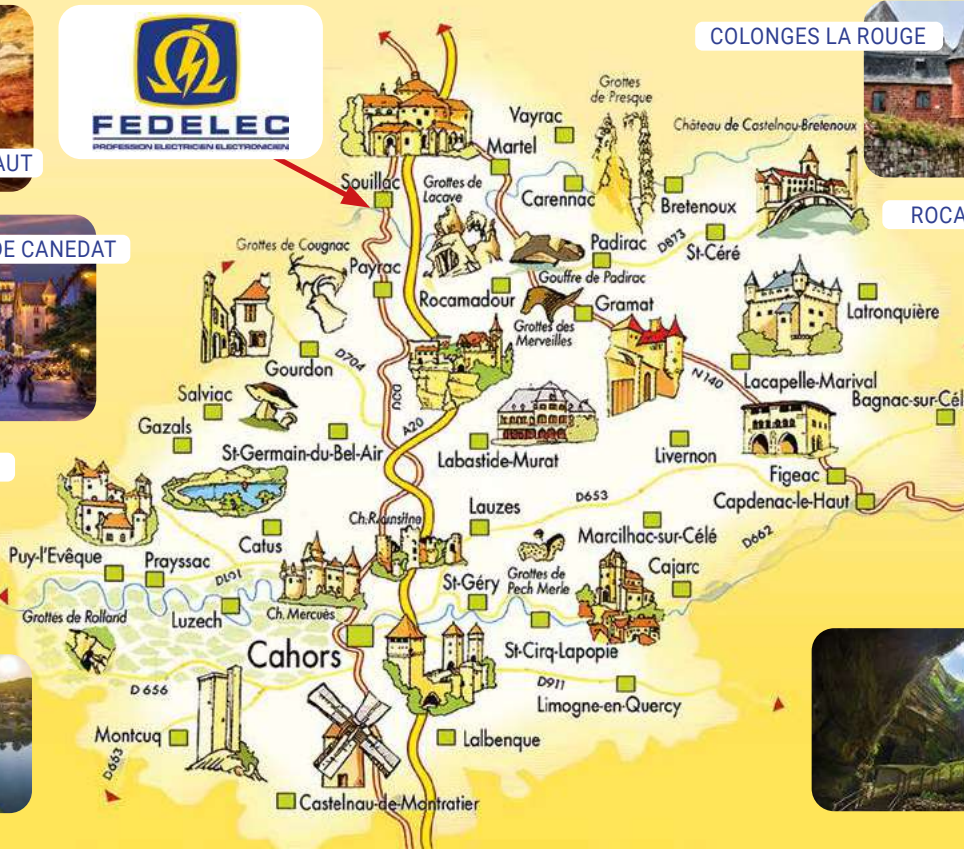
SARLAT DE CANEDAT



BEYNAC



CAHORS



COLONGES LA ROUGE



ROCAMADOUR



PADIRAC



FAITS D'ÉLECTRICIEN ÉLECTRONICIEN.

LOT-DORDOGNE

16-18 Juin 2026

AUX FILS DES ELEC ET TRONIC

INFORMATION - CONVIVIALITE - INSTALLATION - COMMERCE - REPAR.
REPARATION - PARTAGE - INFORMATION - CONVIVIALITE - INSTALLATION



	LUN 15	MAR 16	MER 17	JEU 18	VEN 19
MATIN		ATELIERS ROCAMADOUR COMMERCE ELEC * EDF, PROMOTELEC, GROSSISTES INTERPRO * FACTURES ÉLECTRONIQUES, PASSEPORT FORMATION	ATELIERS LASCAUX TECHNIQUE ELEC * ENEDIS, C15.100, CONSUEL FORMATION * PARITARISME AG2R, DUCRETET, RECRUTEMENT	ATELIERS SARLAT COMMERCE ET SERVICES * FOND RÉPARATION, ECOLOGIC, ECOSYSTEM, ADEME	
APRÈS-MIDI					

(*) Les dates réelles des thèmes ne sont pas encore fixées



ProTechNeed by **ASWO**

Le réseau des techniciens professionnels de proximité

RECEVEZ PLUS D'INTERVENTIONS PRÈS DE CHEZ VOUS !

Avec vous, ProTechNeed révolutionne l'univers du SAV !

Qu'est-ce-que ProTechNeed ?

Créée par ASWO, ProTechNeed est une plateforme de mise en relation entre les constructeurs et les réparateurs en France métropolitaine et DROM-COM, pour faciliter et accélérer la réparation de tous les appareils électrodomestiques.

Les constructeurs nous proposent leurs interventions,

et ProTechNeed vous transmet les opportunités de réparation proches de chez vous.

“
INSCRIPTION
GRATUITE
EN 2 MIN



+ 1 500
réparateurs
déjà inscrits



Une plateforme
simple et intuitive
pour gérer vos
interventions



**6 constructeurs et
distributeurs partenaires**
qui confient leurs
interventions au réseau

**Pas encore affilié ? Rejoignez dès maintenant ProTechNeed
et profitez d'opportunités de réparation à proximité de chez vous !**



Tél. : 01 30 27 34 18 • E-mail : contact@protechneed.com

www.protechneed.com

3 temps d'ateliers, 4 ambitions

Un accueil,
Confort et détente



Échanger
S'informer
Débattre
Rencontre

entre professionnels
des actualités et de l'avenir
des politiques et positions
avec les partenaires des filières

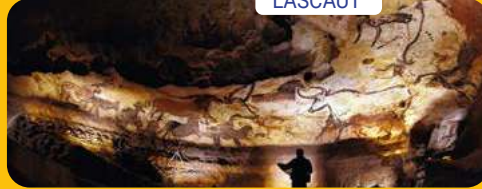


De la convivialité,
3 après-midi de détente

ROCAMADOUR



LASCAUT



SARLAT

Une clôture, un gala



Les partenaires officiels



AG2R LA MONDIALE



ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

ecosystem
recycler c'est protéger

Garance
L'épargne qui résonne avec vous

EcoLogic

Les partenaires associés

ASWO
Excellence in After-Sales Services

CHAUVIN
ARNOUX
CHAUVIN ARNOUX GROUP

coedis
Fédération des Distributeurs
d'Équipements et Solutions
Électriques, Génie Climatique & Sanitaires

CONSUEL
Innovons pour la sécurité électrique

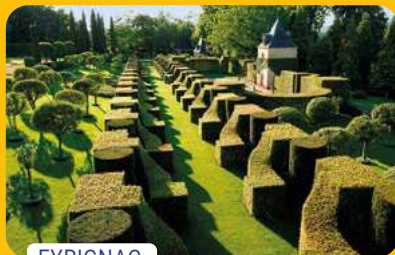
Ei Electronics®
fire + gas detection

:hager

MAAF
PRO

Association
Promotelec

Poursuivez votre séjour en Périgord



EYRIGNAC



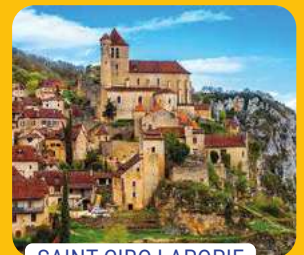
LES EYZIES



COLONGES LA ROUGE



CAHORS



SAINT CIRQ LAPOIE

FEDELEC
PROFESSION ELECTRICIEN ELECTRONICIEN

adhérente

cnams
FABRICATION & SERVICES

affiliée

U2P union
des entreprises
de proximité



Assurance installation des batteries de stockage Photovoltaïque

Le périmètre de garantie couvre les raccordements électriques indispensables au bon fonctionnement des installations photovoltaïques, ainsi que la mise en œuvre de batteries de stockage stationnaires (BESS) d'une capacité **inférieure ou égale à 15 kWh**.

Au-delà de ces seuils, la garantie ne s'applique pas.

Tout chantier dépassant ces limites devra impérativement faire l'objet :

- d'une **déclaration préalable**, et
- d'une **étude spécifique** dans le cadre d'une **demande d'extension de garantie**.

DISPOSITION DÉROGATOIRE — BATTERIES LITHIUM FER PHOSPHATE (LFP)

Pardérogation, sont admises les **batteries de technologie LFP (Lithium Fer Phosphate)** d'une capacité **inférieure ou égale à 25 kWh**, sous réserve d'une installation conforme aux normes en vigueur, notamment **XP C 15-712-3 (mai 2019) et versions ultérieures**, et du respect des conditions cumulatives suivantes :

- L'assuré s'engage à proposer à ses clients un **contrat d'entretien et de maintenance**. Les batteries doivent disposer :

- d'un **marquage CE**,
- d'un **certificat NF EN 61427**,
- et d'un **classement C 58-427**.

- Pour les batteries fabriquées hors Union européenne et bénéficiant d'un marquage CE, une **certification délivrée par un organisme européen reconnu** est requise (ex. : TÜV, CERTISOLIS, VDE, VERITAS, etc.).
- Il est recommandé de vérifier la conformité aux principales normes de sécurité, notamment : **IEC 60730, IEC 62619, EN IEC 61000-6 et VDE 2510-50**.
- Les batteries doivent être **implantées dans un local ventilé**, distinct des pièces de vie.
- L'assuré veillera à préconiser un matériel intégrant un **système de gestion des batteries (BMS – Battery Management System)**.

Les batteries de stockage et leurs accessoires sont considérés comme des **équipements complémentaires d'optimisation de la production photovoltaïque**.

Au-delà des seuils définis ci-dessus, la garantie ne saurait être acquise. Tout projet concerné devra faire l'objet d'une **déclaration préalable** et d'une **analyse spécifique dans le cadre d'une demande d'extension de garantie**. ■

Achetez et recevez votre cadeau !



Valable du 1^{er} avril au 30 septembre 2026 pour tout achat d'un montant supérieur à 200 €

Palier 1

◆ Dès 200 €HT

CA 732



Testeur de tension sans contact

CA 753



Adaptateur de mesure pour prise

KIT ELEC



Ensemble cordons de tests isolés

Palier 2

◆ Dès 700 €HT

CA 762 IP2X



Détecteur de tension DDT/VAT

CM 604



Pince multimètre

CA 1730



Télémètre laser

Palier 3

◆ Dès 1400 €HT

CA 757



Testeur multifonction

MTX 204



Multimètre TRMS

CA 1862



Thermomètre infrarouge

Palier 4

◆ Dès 2000 €HT

MX 355



Pince multimètre TRMS

MA 400D-250



Ampèremètre à capteur flexible

CA 1110



Luxmètre enregistreur

Palier 5

◆ Dès 3000 €HT

F406



Pince wattmétrique TRMS

CA 6522



Contrôleur d'isolement

CA 1227



Thermo-anémomètre

Palier 6

◆ Dès 5500 €HT

PEL51



Enregistreur de puissance et d'énergie

MX 535



Contrôleur d'installations

CA 5292



Multimètre graphique

L'indice de durabilité et la loi AGEC : un double levier pour les professionnels de l'électronique



Depuis le 1er janvier 2025, l'**indice de durabilité** remplace progressivement l'indice de réparabilité pour certaines catégories de produits électriques et électroniques. Ce nouvel outil, issu de la **loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)**, vise à évaluer la fiabilité, la robustesse et la longévité des équipements, offrant ainsi une vision plus complète de leur impact environnemental. Pour les artisans, réparateurs et installateurs, cette évolution réglementaire représente une **obligation**, mais aussi une **opportunité majeure** pour valoriser leur expertise et accompagner leurs clients vers des choix plus durables. Retour sur les enjeux de l'indice de durabilité et sur les grandes lignes de la loi AGEC, qui redéfinissent les règles du jeu pour la filière.

LA LOI AGEC : UN CADRE AMBITIEUX POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Promulguée en **février 2020**, la loi AGEC (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) a pour objectif de **transformer les modes de production et de consommation** en France, en s'appuyant sur cinq axes majeurs :

- **Sortir du plastique jetable** : interdiction progressive des emballages plastiques à usage unique (ex. : pailles, couverts, contenants alimentaires) et généralisation du réemploi.
- **Mieux informer les consommateurs** : affichage obligatoire d'informations sur la durabilité, la réparabilité et le recyclage des produits.
- **Lutter contre le gaspillage** : renforcement des obligations de tri, extension des filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), et interdiction de la destruction des invendus non alimentaires.
- **Encourager l'économie circulaire** : développement du réemploi, de la réparation et du recyclage, avec des objectifs chiffrés pour chaque filière.
- **Renforcer la lutte contre l'obsolescence programmée** : allongement des garanties légales, obligation de disponibilité des pièces détachées, et introduction des indices de réparabilité puis de durabilité.

La loi AGEC s'inscrit dans une **démarche européenne**, avec des échéances clés en 2025 et 2026. Parmi elles, le **déploiement de l'indice de durabilité** et l'**extension des obligations de tri et de recyclage** pour les professionnels.

INDICE DE RÉPARABILITÉ VS INDICE DE DURABILITÉ : QUELLES DIFFÉRENCES ?

L'**indice de réparabilité**, déployé depuis 2021, évaluait principalement la **facilité à réparer un produit** à partir de cinq critères :

- La **disponibilité de la documentation technique**.
- La **facilité de démontage** du produit.
- La **disponibilité et le prix des pièces détachées**.
- La **présence de fonctionnalités facilitant la réparation**

(ex. : outils standardisés).

- Un **critère spécifique** selon la catégorie de produit (ex. : accès à la batterie pour les smartphones).

Avec l'**indice de durabilité**, la vision s'élargit. Ce nouvel outil, **note sur 10**, intègre non seulement les critères de réparabilité, mais aussi des **indicateurs de fiabilité et de performance globale** :

- **La résistance aux contraintes et à l'usure** : évaluation de la robustesse du produit dans le temps.
- **La facilité de maintenance et d'entretien** : accès à des tutoriels, existence de services dédiés.
- **La durée de garantie commerciale** : engagement du fabricant sur la longévité du produit.
- **Les mises à jour logicielles** (pour les produits connectés) : durée de support et fréquence des mises à jour.

LE DÉPLOIEMENT DE L'INDICE DE DURABILITÉ : CALENDRIER ET ENJEUX

Le déploiement de l'indice de durabilité s'effectue **par étapes**, en alignement avec les objectifs de la loi AGEC et les réglementations européennes :

- **Depuis le 8 janvier 2025** : les **téléviseurs** sont les premiers concernés.
- **Depuis le 8 avril 2025** : les **lave-linge** affichent leur indice de durabilité.
- **L'indice doit être étendu** aux **aspirateurs, ordinateurs portables, vélos à assistance électrique (VAE), robots de cuisine, appareils de coiffure soufflants (sèche-cheveux, brosses soufflantes) et enceintes audio**.

À terme, l'objectif est de couvrir **l'ensemble des produits électriques et électroniques**, avec une **signalétique obligatoire** en magasin et en ligne, à proximité du prix. Les fabricants, importateurs et distributeurs doivent également **communiquer la note et le détail de la notation** à toute personne qui en fait la demande, sous cinq jours et sous format dématérialisé.

Pour les réparateurs, l'indice de durabilité est une **chance de se différencier** et de **créer de la valeur ajoutée**. Voici quelques pistes concrètes :

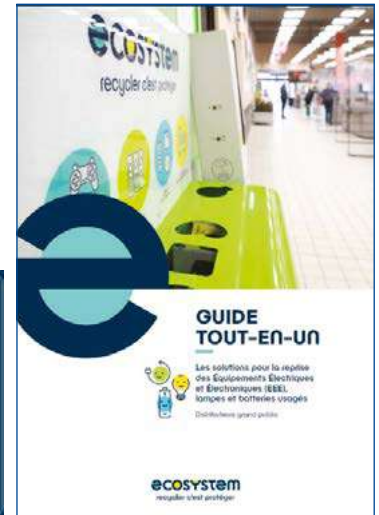
- **Former les équipes** sur les critères de l'indice pour mieux conseiller les clients et identifier les produits les plus durables.
- **Proposer des contrats de maintenance** pour les équipements durables, en soulignant les économies réalisées grâce à une meilleure longévité.
- **Collaborer avec les fabricants** pour accéder aux pièces détachées et aux documentations techniques, et ainsi **garantir un service de réparation optimal**.
- **S'engager dans des démarches de labellisation** (ex. : label « Réparateur Engagé » ou certifications RSE) pour renforcer leur crédibilité. ■

Equipements électriques et électroniques, batteries et lampes : soutenir la réparation et le réemploi, et les recycler en fin de vie



En tant qu'entreprise à mission, nous concevons et mettons en place des dispositifs d'incitation à la réparation et au réemploi des équipements en assurant, lorsqu'ils sont en fin de vie, leur dépollution et leur recyclage.

Retrouvez sur notre site, le guide complet de nos solutions pour la reprise des Équipements Électriques et Électroniques (EEE), lampes et batteries usagés dans vos magasins, ainsi que notre offre pour vous engager davantage dans l'allongement de la durée de vie des EEE - Reprise d'équipements, guide pour les responsables magasins



LES ACTUALITÉS D'ECOSYSTEM

Collecte historique en 2025

ecosystem collecte aujourd'hui deux équipements électriques et électroniques (EEE) sur trois. Ce résultat place ecosystem premier éco-organisme européen en volume collecté, et démontre la pertinence d'un modèle industriel circulaire, créateur de valeur durable au plus près des territoires français.

PARTENARIAT CITEO PRO

Ce partenariat porte une ambition structurelle : traiter les enjeux de réduction, de réemploi et de recyclage de manière véritablement transversale, en croisant l'expertise produit et sectorielle d'ecosystem avec l'expertise emballage de CITEO PRO.

Les entreprises des secteurs couverts par ecosystem génèrent des emballages professionnels spécifiques, directement liés à la nature de leurs équipements. Cette complémentarité entre les deux éco-organismes permettra de proposer des synergies adaptées aux réalités sectorielles des équipements électriques et électroniques et des batteries, pour optimiser la gestion des déchets d'emballages, améliorer leur tri et accompagner les acteurs dans l'évolution de leurs pratiques. La mise en œuvre de cette offre de services vise à accroître la performance économique et environnementale de la filière. ■





Décrypter le Cumul Emploi-Retraite : Actualités et Perspectives – Une présentation stratégique pour anticiper les nouveaux enjeux

Face à la complexité croissante et aux récentes évolutions législatives du dispositif de cumul emploi-retraite, notre partenaire **AG2R LA MONDIALE** interviendra pour vous présenter le nouveau dispositif. Cet événement offrira une analyse approfondie des règles en vigueur, des pièges à éviter et des opportunités à saisir, en intégrant les toutes dernières réformes.



Cette présentation permettra aux participants de :

- **Comprendre les mécanismes actuels** du cumul emploi-retraite.
- **Identifier les actualités et anticiper les évolutions réglementaires à venir** qui impacteront le dispositif.
- **Maîtriser les différents scénarios de cumul** (intégral, plafonné) pour choisir l'option la plus avantageuse selon leur situation personnelle.

RAPPEL SUR LE MÉCANISME ACTUEL (JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026)

Actuellement, le cumul emploi-retraite se décline en deux possibilités principales :

- **Le cumul intégral (ou sans limite de ressources)** : Ce dispositif permet de cumuler sans restriction l'intégralité de sa pension de retraite et les revenus de son activité professionnelle. Pour en bénéficier, plusieurs conditions sont à remplir :
 - Avoir liquidé l'ensemble de ses pensions de retraite (de base et complémentaires, en France et à l'étranger).
 - Bénéficier d'une retraite à taux plein, acquise soit en atteignant l'âge légal de départ et le nombre de trimestres requis, soit en atteignant l'âge d'annulation de la décote (67 ans).
- **Le cumul plafonné (ou avec limite de ressources)** : Ce régime s'applique si les conditions du cumul intégral ne sont pas remplies (notamment l'absence de retraite à taux plein). Dans ce cas, le cumul de la pension de retraite et des revenus d'activité est soumis à un plafond. Si le montant total dépasse ce seuil, la pension de retraite peut être réduite. Le plafond correspond généralement à 160% du SMIC en vigueur ou à la moyenne des trois derniers mois de salaire brut avant la retraite, selon le montant le plus avantageux. Il est important de noter que ce cumul plafonné n'ouvre pas droit à de nouveaux droits à la retraite.



Ces règles seront profondément modifiées à compter du 1er janvier 2027. ■



Les Energies du Futur

L'événement incontournable de l'électrification

Véritable rendez-vous de la filière dans les territoires, le Salon Sonepar réunit installateurs, institutions et partenaires locaux autour des enjeux de nos marchés :

 **Résidentiel**  **Tertiaire**  **Industrie**

Électrification des usages, performance énergétique, conformité réglementaire, pilotage intelligent du bâtiment, industrie 5.0... avec Sonepar et **plus de 80 partenaires**, accélérez votre transition pour la performance de vos projets.

Retrouvez-nous en 2026

- 04 juin** Chambéry
- 17 sept.** Orléans
- 24 sept.** Bordeaux
- 1^{er} oct.** Saint-Etienne
- 15 oct.** Nantes

Pour découvrir nos éditions 2026 et vous inscrire >



Que disent les normes sur l'installation d'une borne de recharge ?



Avec l'augmentation des ventes de véhicules électriques, l'installation de bornes de recharge devient une priorité pour de nombreux particuliers et entreprises. Pour garantir une installation sécurisée et conforme, il est essentiel de connaître les normes et réglementations en vigueur. Cet article fait l'inventaire des principaux textes et normes à suivre pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

LA NORME ÉLECTRIQUE NF C 15-100 POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE À DOMICILE

La norme NF C 15-100 est la norme qui s'applique pour les **installations électriques de basse tension des locaux d'habitation**. Pour installer une borne à domicile raccordée à votre installation électrique, c'est donc la norme électrique de référence suivie par tous les électriciens.

La NF C 15-100 définit les règles de conception, de réalisation et de vérification des installations électriques, en **mettant l'accent sur la sécurité des personnes et des biens**. Elle inclut des spécifications sur les protections électriques, comme les sections de câbles, les dispositifs différentiels et les disjoncteurs de protection adéquats contre les surtensions.

- La norme NF C 15-100 impose un circuit électrique dédié par solution de recharge de véhicule électrique (borne ou prise renforcée).
- La norme préconise une protection différentielle de type A (ou éventuellement de type F) 30 mA avec un disjoncteur de calibre adapté.

LE DÉCRET N°2021-546 SUR L'INTERVENTION D'UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ EN IRVE

Le décret n°2021-546 vient compléter et modifier le décret n°2017-26 publié 4 ans plus tôt. Le décret identifie les caractéristiques des points de recharge publics et privés. Les points de recharge doivent notamment tous à minima disposer d'une prise de type 2 ou d'un connecteur de type 2.

Aussi, le décret impose dorénavant le recours à un professionnel qualifié en Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) **pour l'installation d'une borne dont la puissance d'appel est supérieure à 3,7 kW**.

Ce type d'installation exige des compétences en électricité. La borne de recharge fait en effet transiter de votre logement une grande quantité d'électricité

vers votre voiture électrique. Une mauvaise installation constituerait donc un danger aussi bien pour votre habitation que pour ses occupants. Il est donc capital de confier la pose d'une borne à un installateur spécialisé.

LA NORME IEC 62196 : ZOOM SUR LE TYPE DE CONNECTEUR

La norme IEC 62196 est une norme internationale qui définit les connecteurs et les prises utilisés pour la recharge des véhicules électriques. Elle inclut plusieurs types de connecteurs :

- **Type 1** : Connecteur pour la recharge en courant alternatif (AC) monophasé, principalement utilisé en Amérique du Nord et au Japon.
- **Type 2** : Connecteur utilisé en Europe, permettant la recharge en courant alternatif (AC) monophasé et triphasé, ainsi qu'en courant continu (DC) pour les bornes de recharge rapide.
- **Combo 1 (CCS1)** et **Combo 2 (CCS2)** : Connecteurs combinant le Type 1 ou Type 2 avec des broches supplémentaires pour la recharge en courant continu rapide.

LA NORME CHADEMO POUR LES VOITURES ÉLECTRIQUES NISSAN ET MITSUBISHI

La norme CHAdeMO (Charge de Move) est un standard de recharge rapide en courant continu, principalement utilisé par les constructeurs japonais comme Nissan et Mitsubishi. Elle permet des recharges rapides et est réputée pour sa robustesse et sa sécurité.

LA NORME ISO 15118 POUR LES BORNES DE RECHARGE COMMUNICANTES

La norme ISO 15118 concerne la communication entre le véhicule et la borne de recharge. Elle est essentielle pour le développement de la recharge intelligente (smart charging) et de la recharge bidirectionnelle (Vehicle-to-Grid, V2G). Elle permet de gérer les sessions de recharge en fonction de la demande en électricité et de l'état du réseau.

LE RÉFÉRENTIEL EV READY 1.4 POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Le référentiel EV Ready 1.4 est une certification qui garantit la compatibilité et la sécurité des installations de recharge pour véhicules électriques. Il s'applique aux bornes de recharge et aux installations électriques, assurant qu'elles répondent aux exigences de performance et de sécurité les plus strictes. ■



Retrouvez toutes nos actualités sur :

l'Info CONSUEL

Pour rester à jour, rester conforme !

Inscrivez-vous !
pour recevoir
l'Info CONSUEL chaque mois



sur www.consuel.com



Nouvelle NF C 15-100 et autoconsommation : ne manquez pas le virage réglementaire

Pour accompagner la mise en application de la nouvelle série de normes NF C 15-100 (édition août 2024), le CONSUEL fait évoluer ses procédures. Entre la mise à jour des dossiers techniques, la gestion des cas d'autoconsommation (de 1 à 4) et la fin de la période de transition fixée au **31 mai 2026**, il est important de maîtriser ces nouvelles exigences pour éviter tout retard de traitement de vos Attestations de Conformité.

Sur le site du CONSUEL, vous découvrirez des outils concrets pour sécuriser vos chantiers :

- **Les nouveaux dossiers techniques** avec une ergonomie simplifiée et des aides au remplissage pas à pas.
- **Un guide complet** pour bien renseigner la version de la norme applicable et identifier le cas de raccordement de votre installation.
- **Des schémas de principe et conseils pratiques** pour intégrer les nouvelles technologies (batteries résidentielles, onduleurs chargeurs) tout en garantissant un niveau de sécurité maximal à vos clients.

Dossiers techniques à joindre à vos Attestations de Conformité

Dans certains cas, nous vous demandons de joindre un dossier technique rempli à votre demande de visa de l'Attestation de Conformité. Téléchargez depuis cette page le dossier technique dont vous avez besoin, en cliquant sur **sa référence indiquée en vert**.

INSTALLATIONS DE CONSOMMATION :

Ce tableau vous indique quel dossier télécharger en complément d'une Attestation de Conformité dans les cas spécifiques suivants :

- Installation électrique neuve ou totalement renouvelée, avec une puissance au point de livraison supérieure à 20 kVA.
- Installation de borne de recharge de véhicule électrique bidirectionnelle (V2H, V2G).

	Dossier technique à joindre avec l'Attestation de Conformité jeune ou verte	Si présence d'une RVE avec borne bidirectionnelle (toute puissance)	Si puissance surveillée
Attestation de Conformité Jeune	Logement ou assimilé : installation à usage domestique intérieure ou extérieure		SC 143
	RVE dans un logement individuel	SC 145	SC 143, RVE
Attestation de Conformité Verte	RVE dans un bâtiment collectif d'habitation		SC 143
	Services Opérateurs pour bâtiment collectif d'habitation		SC 143
Autres installations	RVE dans le domaine public	SC 143*	"SC 143, RVE"
	Autres installations		SC 143*

(* Le dossier technique n'est pas nécessaire si présence d'un rapport de conformité)

Passeport Prévention : où en est-on en juin 2026 ?

Passeport Prévention : où en est-on en juin 2026 ?

Depuis son lancement, le **Passeport Prévention** a marqué une étape majeure dans la modernisation de la **gestion des formations en santé et sécurité au travail**. Après une première phase dédiée aux organismes de formation, le déploiement se poursuit en 2026 avec de nouvelles fonctionnalités et des échéances clés pour les employeurs.

Calendrier

du Passeport de prévention : un déploiement progressif du dispositif

MON
PASSEPORT
PRÉVENTION



UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF POUR UNE ADOPTION RÉUSSIE

Créé suite à l'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 et formalisé par la loi du 2 août 2021, le **Passeport Prévention** vise à **centraliser et sécuriser** les données relatives aux formations en **santé et sécurité au travail (SST)**. Après une première phase dédiée aux organismes de formation (accessible depuis le 28 avril 2025), le dispositif est entré dans une deuxième étape avec l'ouverture, depuis le 16 mars 2026, d'un espace dédié aux employeurs.

Ces derniers peuvent dorénavant y **déclarer les formations éligibles** dispensées en interne à leurs salariés, ainsi que **vérifier les formations** déjà déclarées par les organismes de formation. Cette étape est importante pour garantir la traçabilité des compétences et simplifier la conformité des entreprises aux obligations légales.

9 JUILLET 2026 : L'IMPORT DE MASSE DES DONNÉES DE FORMATION

Initialement prévue pour 2027, cette fonctionnalité **très attendue** sera déployée dès le **9 juillet 2026**. Elle permettra aux **employeurs** et aux **organismes de formation** de **déclarer en masse** les attestations de formation via un **dépôt de fichier**. Une avancée majeure pour **gagner du temps** et **éviter les erreurs** de saisie manuelle.

Pour préparer ce déploiement, un **accompagnement dédié** a été mis en place dès **janvier 2026** :

- **Mise à disposition de documents techniques** (contrats d'interface, trames de fichiers).
- **Supports d'accompagnement** (guides, tutoriels, FAQ).
- **Webinaires mensuels** pour répondre aux questions techniques.



Depuis **mai 2026**, les acteurs volontaires peuvent **tester la fonctionnalité** en envoyant leurs fichiers d'import, afin de **valider l'intégration des données** et d'ajuster les formats si nécessaire.

Le **Passeport Prévention** n'est pas seulement une **obligation légale** : c'est aussi un **levier pour renforcer la prévention** et **faciliter la mobilité professionnelle**. En **centralisant les attestations**, il permet aux salariés de **valoriser leurs compétences** en santé et sécurité, quel que soit leur employeur. Pour les entreprises, c'est un **gain de temps** et une **sécurité juridique**, avec une **traçabilité optimisée** des formations. ■

Pour en savoir plus : Retrouvez la feuille de route complète et la plaquette de présentation du Passeport Prévention sur le site de Fedelec





Préventica

Pour un monde [du travail] meilleur

SÉCURITÉ DES ENVIRONNEMENTS DE TRAVAIL

Aménagement des espaces

Hygiène - Propreté

Sécurité incendie - Sûreté

Solutions de Maintenance

Mutuelles - Avantages sociaux

Equipements de protection

Prévention des risques

Services pour la QVT...

INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT

Code invitation : **RYM17**

LYON 6 > 8 Oct.

PARC DES EXPOSITIONS

550 Exposants • 180 conférences

 **Préventica** .com

Toute l'année en ligne !

WEBINARS | MAGAZINE | ANNUAIRE | PODCASTS | INTERVIEWS...



Facturation électronique : J-3 mois avant l'échéance de septembre 2026

La facturation électronique devient une réalité pour tous les professionnels, y compris les artisans électriciens et réparateurs électroniques. Dès le **1er septembre 2026**, vous devrez être en mesure de **recevoir** des factures électroniques conformes, même si vous n'êtes pas encore tenu de les émettre. Puis, à partir du **1er septembre 2027**, l'obligation s'étendra à l'**émission** de factures dématérialisées pour toutes les TPE-PME. FEDELEC et l'U2P vous accompagnent pour anticiper ces changements et en faire un atout pour votre activité.

En effet, dans quelques semaines, la réforme de la facturation électronique entre dans une phase décisive pour les artisans. Si vous pensiez encore avoir du temps, sachez que l'échéance du **1er septembre 2026** concerne **toutes les entreprises**, sans exception. À cette date, vous devrez impérativement être capable de **recevoir des factures électroniques** de la part de vos fournisseurs, qu'il s'agisse de grands groupes comme Rexel, Sonepar, EDF, ou d'autres partenaires professionnels. Attention : un simple PDF envoyé par e-mail **ne sera plus considéré comme une facture valide** aux yeux de l'administration fiscale. Cette obligation s'applique à tous, y compris aux micro-entreprises et aux artisans non assujettis à la TVA. Cette première étape marque un tournant dans la dématérialisation des échanges commerciaux. Son objectif est clair : **lutter contre la fraude à la TVA** et moderniser les processus administratifs. Pour les artisans, cela signifie aussi une opportunité de **simplifier la gestion** de leurs documents, de **réduire les délais de paiement** grâce à des processus automatisés, et de

s'intégrer plus facilement dans les chaînes de valeur numériques, de plus en plus exigées par les grands donneurs d'ordre.

QUE FAIRE DÈS MAINTENANT ?

La première urgence est de **vous équiper pour recevoir des factures électroniques**. Pour cela, vous devez choisir une **solution certifiée**, compatible avec le format **Factur-X**, le standard imposé par l'administration. Plusieurs options existent : des logiciels de gestion (ERP, CRM) intégrant déjà des modules de facturation électronique, ou des plateformes dédiées comme Chorus Pro pour les échanges avec le secteur public. Assurez-vous que la solution retenue permet également **l'archivage sécurisé des factures pendant 10 ans**, comme l'exige la réglementation.

Une fois votre outil en place, il est essentiel de **former vos équipes** à son utilisation. La réception, le traitement et l'archivage des factures électroniques doivent devenir des réflexes quotidiens.

L'U2P a anticipé cette transition en proposant une **série de vidéos pédagogiques** pour vous guider pas à pas. Ces ressources, accessibles gratuitement, couvrent les aspects techniques, juridiques et pratiques de la facturation électronique. Vous pouvez les consulter sur le site de l'U2P : <https://u2p-france.fr/articles/facturation-electronique-l-u2-p-poursuit-son-accompagnement-avec-une-serie-de-vidéos-pedagogiques>



ET ENSUITE ? L'OBLIGATION D'ÉMISSION À PARTIR DE SEPTEMBRE 2027

À partir du **1er septembre 2027**, une nouvelle étape sera franchie : **toutes les TPE-PME**, y compris les artisans, devront **émettre leurs factures sous format électronique** pour leurs clients professionnels. Cette obligation concernera l'ensemble des transactions B2B (entre professionnels). Il est donc crucial de ne pas attendre cette date pour vous préparer. En anticipant dès maintenant, vous éviterez les tensions de dernière minute et pourrez pleinement profiter des avantages de cette réforme : **gain de temps, réduction des erreurs, meilleure traçabilité des échanges**.

FEDELEC et l'U2P s'engagent à vos côtés pour vous aider à réussir cette transition. En plus des vidéos pédagogiques, l'U2P organise des **webinaires** et des **ateliers** pour répondre à vos questions et vous orienter vers les solutions les plus adaptées à votre activité. Ces initiatives visent à **démystifier la facturation électronique** et à vous montrer comment elle peut devenir un levier de performance pour votre entreprise.

NE LAISSEZ PAS LE TEMPS VOUS MANQUER

Les échéances de **2026** et **2027** peuvent sembler lointaines, mais la transition vers la facturation électronique demande du temps : choix de la solution, formation des équipes, tests et ajustements. Plus vous anticipez, plus vous éviterez les difficultés et profiterez des avantages de cette réforme. **Agissez dès maintenant** pour être prêt à temps. ■



Besoin d'aller plus loin ? Consultez nos articles sur le site de FEDELEC :
<https://www.fedelec.fr/facturation-electronique-le-compte-a-rebours-est-lance-pour-septembre-2026/>

Un nouveau code APE pour votre entreprise en 2027

Les nomenclatures d'activités française (NAF) et européenne évoluent !

3 étapes pour vous préparer à ce changement et vérifier la bonne affectation de votre nouveau code :

1.

Dès janvier 2026 :
informez-vous sur votre futur code APE avec votre numéro Siren sur le site sirene.gouv.fr

2.

À partir du 1^{er} trimestre 2026 :
un formulaire en ligne pour demander une **expertise de votre nouveau code APE**, en cas de besoin.

Où ?
Sur le site sirene.gouv.fr

3.

1^{er} janvier 2027 :
entrée en vigueur du nouveau code APE.

3314Y-Y

Réparation et entretien d'équipements électriques

3320Y-D

Installation d'équipements industriels électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres équipements industriels

4321G-B

Installation électrique hors réseaux informatique et de télécommunications

4321H-Y

Travaux d'installation électrique sur la voie

4322H-A

Installation et entretien de climatisation et chaufferie

9510Y-A

Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques

9510Y-B

Réparation d'équipements de communication

9521Y-Y

Réparation et entretien de produits électroniques grand public

9522Y-B

Réparation d'appareils électroménagers

Pourquoi une révision de la NAF et de votre code APE ?

Pour adapter la nomenclature aux évolutions du paysage économique et mieux appréhender les activités émergentes.

Pour en savoir plus



28 SEPT - 1 OCT 2026

PARIS - PORTE DE VERSAILLES

BATiMAT

Le salon multispécialiste de la construction et du bâtiment

Profitez du tarif préférentiel
Earlybooking dès aujourd'hui

Reservez
votre stand !



Built by
RX In the business of
building businesses

BATiMAT le
IDÉOBAIN mondial
INTERCLIMA du bâtiment

batimat.com

Nouveau !

“Mémento des évolutions de la norme NF C15-100 Bâtiments d’habitation neufs”

Disponible sur Amazon

- Conforme à la série de normes NF C15-100 version 2024 pour les bâtiments d'habitation
- Schémas et tableaux clairs, accès rapide à l'essentiel
- Couverture complète des emplacements spéciaux et réseaux de communication
- Évolutions, exigences et recommandations détaillées



Ouvrage complémentaire à « L'Officiel de l'Électricité - Installations électriques Bâtiments d'habitation neufs »

5e Colloque sur l'avenir de la TNT : Report à septembre 2026 et enjeux clés de la consultation publique de l'Arcom



5e Colloque sur l'avenir de la TNT : Report à septembre 2026 et enjeux clés de la consultation publique de l'Arcom

Initialement prévu le **9 juin 2026**, le **5e Colloque sur l'avenir de la TNT** est désormais programmé à la rentrée de **septembre 2026**. Entre-temps, la **consultation publique de l'Arcom**, clôturée le 15 juin 2026, a permis de recueillir les contributions des acteurs du secteur sur des enjeux essentiels : **décroissance de la TNT, réattribution des fréquences, et modernisation de son modèle économique**. Un rendez-vous à ne pas manquer pour anticiper les décisions qui façonneront l'avenir de la télévision numérique terrestre.

UN COLLOQUE REPORTÉ POUR INTÉGRER LES RETOURS DE LA CONSULTATION

Le **5e Colloque sur l'avenir de la TNT** se tiendra finalement à la rentrée de septembre 2026 et permettra d'intégrer :

- Les **premiers retours de la consultation publique** lancée par l'Arcom le 24 avril 2026 et clôturée le 15 juin 2026.
- Les **dernières données Médiamétrie (S2 2025)** sur l'évolution des usages, confirmant la **baisse continue de la TNT** (34,7 % des foyers équipés TV, contre 50,9 % en 2017).
- Les **décisions réglementaires récentes**, notamment le **report de deux ans** (jusqu'en 2027) du lancement d'un nouvel appel à candidatures pour la réattribution des fréquences libérées par l'arrêt des chaînes payantes de Canal+ (6 juin 2025).

Ce colloque réunira diffuseurs (TDF, Towercast), industriels, opérateurs, représentants institutionnels (Arcom, Arcep, DGMIC) et acteurs locaux pour aborder les défis technologiques, économiques et sociétaux de la TNT dans un contexte de mutation accélérée du paysage audiovisuel.

LA CONSULTATION PUBLIQUE DE L'ARCOM : UN BILAN ET DES PERSPECTIVES

La consultation publique menée par l'Arcom du 24 avril au 15 juin 2026 a permis de recueillir les avis de l'ensemble des parties prenantes – professionnels, collectivités, citoyens – sur l'avenir de la TNT. Cette démarche visait à éclairer les décisions à venir, notamment sur :

1. **L'état des lieux du secteur** : La TNT, bien que toujours utilisée par **34,7 % des foyers équipés TV**, voit

son audience vieillir (âge moyen des téléspectateurs : **58,5 ans**) et ses revenus publicitaires directs se réduire. Les **plateformes numériques** (YouTube, Netflix, Disney+) captent désormais **25 % du temps vidéo**, contre 16 % en 2019.

2. **L'avenir de la TNT** : Faut-il **maintenir sa couverture universelle** (95% de la population) ou **adapter son modèle** à la baisse des usages ? Comment **réutiliser les fréquences libérées** après 2027, date d'échéance des autorisations de 6 chaînes nationales (TF1 Séries Films, L'Équipe, 6Ter, RMC Story, RMC Découverte, RMC Life) ?

3. **La réattribution des ressources radioélectriques** : L'Arcom a **reporté à 2027** le lancement d'un appel à candidatures pour les fréquences libérées, le temps d'évaluer la **soutenabilité économique** de la TNT. La question de l'**extension des services d'intérêt général (SIG) aux télévisions locales** reste également au cœur des débats.

4. **La modernisation de la régulation** : Comment **garantir la visibilité des chaînes** (numérotation TNT, interfaces des SmartTV) et **équilibrer le partage de la valeur** entre éditeurs, FAI et fabricants de téléviseurs connectés ? Les enjeux de **référencement sur les Smart TV** et de **partage des revenus publicitaires** sont devenus centraux.

Les positions prises lors de ce colloque auront un impact direct sur les activités des **artisans antennistes et installateurs** :

- **Évolution des équipements** : Les discussions sur l'**UHD, le DVB-I** (hybridation hertzien/IP) et la **5G Broadcast** pourraient nécessiter des **adaptations techniques** (décodeurs, antennes, compatibilité).
- **Modèle économique** : La **baisse des revenus publicitaires** et la **hausse des coûts de diffusion** (notamment après le gel du multiplex R3) interrogent la **rentabilité de la TNT** pour les chaînes et, par ricochet, pour les professionnels du secteur.
- **Accès universel** : La TNT reste un **service gratuit et fiable** pour les foyers ruraux ou précaires. Son maintien dépendra des choix faits en matière de **couverture géographique** et de **financement**. ■

Pour aller plus loin : <https://www.arcom.fr/vos-services-par-media/consultations-publiques/consultation-publique-sur-lavenir-de-la-tnt-et-du-media-televisuel>

Salons 2026



17 SEPTEMBRE - ORLEANS

SONEPAR

Salons des Énergies du Futur - l'événement incontournable de l'électrification



24 SEPTEMBRE - BORDEAUX

SONEPAR

Salons des Énergies du Futur - l'événement incontournable de l'électrification



28 SEPTEMBRE - 1ER OCTOBRE - PARIS Porte de Versailles

BATIMAT et RENODAYS

L'événement phare du bâtiment intelligent ayant l'objectif d'efficacité énergétique, un enjeu majeur dans le secteur du bâtiment au-delà des obligations...



1ER OCTOBRE - ST ETIENNE

SONEPAR

Salons des Énergies du Futur - l'événement incontournable de l'électrification



6 AU 8 OCTOBRE - LYON

PREVENTICA

PREVENTICA pour tous les acteurs de la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail



7 ET 8 OCTOBRE - STRASBOURG

ENVIROPRO

Solutions Environnementales Et Energetiques



Intelligent Building Systems
SALON DE LA PERFORMANCE DES BATIMENTS
TERTIAIRES, INDUSTRIELS ET COLLECTIFS

14 ET 15 OCTOBRE - PARIS

IBS

Performance bâtiments tertiaires, industriels, collectifs



14 ET 15 OCTOBRE - MONACO

EVER MONACO

Découvrez le plus grand événement dédié à la mobilité durable et aux énergies renouvelables



15 OCTOBRE - NANTES

SONEPAR

Salons des Énergies du Futur - l'événement incontournable de l'électrification



3 AU 5 NOVEMBRE - PARIS

EXPO PROTECTION

Sécurité et santé au travail, sécurité incendie...

Pour minimiser vos restes à charge, faites le choix du réseau itelis

Pour garantir à nos assurés des prestations de santé au meilleur coût ainsi que des avantages exclusifs et un accompagnement personnalisé, nous leur mettons à disposition le réseau de soins itelis, offrant l'accès à des professionnels de santé spécialisés en optique et en audioprothèse.

Des tarifs maîtrisés, en optique :

- Jusqu'à 40% d'économie sur les verres,
- 15% de remise minimale sur les montures et le para-optique,
- 10% de remise minimale sur les lentilles.

Et en audioprothèse :

- Jusqu'à 15% d'économie sur les aides auditives,
- 15% de remise minimale sur les accessoires,
- 10% de remise minimale sur les produits d'entretiens.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur votre espace client, dans la rubrique « trouver un professionnel de santé »



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Épargne
Retraite
Santé
Prévoyance